

**Commune de BLÂMONT**  
**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 07 Avril 2016 à 20h**

**PRÉSENTS** : Guy JAMBOIS, Maire, Jean-Marc VILLA, adjoint, DUSSAUSSOIS Yvette, PIERSON Eric, STOCARD Ghislaine, VUILLAUME Xavier, VERLASSEN Régine, PETIT Christian, HARROUE Chantal

**ABSENT EXCUSÉ** : Jean-Louis BONNET ayant donné procuration à Jean Marc VILLA

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : MEURANT Thierry, CHANE Isabelle, ANDRIOT Cédric

Ouverture de la séance à 20h00

- Désignation du Secrétaire de séance : DUSSAUSSOIS Yvette

Le Maire débute cette séance par le message suivant :

« Je tiens tout d'abord à vous adresser mes sincères remerciements d'avoir répondu « présent » à la convocation de ce conseil municipal. Félicitation à Chantal HARROUE et Christian PETIT pour leur intégration.

Je ne reviendrai pas sur les 4 démissions dont j'ai pris acte (Blandine SALTZMANN, Danièle VAILLANT, Gilbert L'Hôte et Francine SCHUMACKER).

Je vous invite à continuer à œuvrer pour notre commune dans l'intérêt des Blâmontaises et des Blâmontais.

Ceci avec beaucoup d'humanité, d'humilité et dans le plus grand respect des règles démocratiques. »

**1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 Mars 2016 et correction d'un point dans le compte-rendu du 22 Février 2016**

**1. Correction d'un point dans le compte-rendu du 22 Février 2016**

Point 3 : L'acceptation de l'indemnité aux régisseurs n'a pas été prise à l'unanimité mais avec 10 voix pour et une abstention.

**1.2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 Mars 2016**

Des erreurs figurent dans le compte rendu :

- Point 2 : vote des comptes administratifs 2015 :

Salles : L'excédent cumulé n'est pas de 11 830€ mais 11 803€

Assainissement : L'excédent de l'exercice n'est pas de 40 545,69€ mais 40 546,4 9€

- Point 4 : Affectation des résultats 2015 :

Salles : l'excédent d'exploitation est de 11 803€ et non pas 11 830€

- Point 5 : Détermination du montant des subventions aux associations :

le club Vosgien a été oublié, 100€, mais le total est juste.

Après ces corrections, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le compte-rendu du conseil du 25 Mars 2016.

**2- Fonds de soutien à l'investissement public local (1<sup>ère</sup> enveloppe) : délibérations à prendre**

Le Maire indique que des délibérations sont à prendre pour compléter les dossiers de demande de subvention au titre des fonds de soutien à l'investissement public. Il rappelle que cette subvention est octroyée pour des projets de travaux selon différents critères définis par le courrier du Premier Ministre en date du 15 janvier 2016.

Au vu des travaux prévus au budget communal pour l'année 2016, une liste des travaux susceptibles d'être concernés par la subvention a été établie :

- Isolation de la toiture du cinéma et changement des portes latérales (34 340,72 €)
- Eclairage public : remplacement de 15 lampadaires et installation d'un économiseur d'énergie (7 761,99 €)
- Remplacement d'une chaudière dans un bâtiment communal (8 211,49 €)
- Remplacement éventuel de panneaux solaires et réservoir de chauffe-eau solaire (3 519,88 €)
- Aménagement de l'abribus pour mise en conformité handicapés. (20 000 € estimés)

Le Maire présente les plans de financement prévisionnels pour ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- Arrêter les différents projets
- Adopter le plan de financement prévisionnel de chacun des projets.
- Solliciter une subvention au titre des fonds de soutien à l'investissement public local.
- Autoriser le Maire à signer les différents documents relatifs à ces projets.

### **3- Subvention au foyer d'accueil spécialisé pour Olympiades**

Madame KUCHLY, chef de service du FAS de Blâmont, a demandé à la Municipalité une subvention exceptionnelle pour le flocage de t-shirts qui seront utilisés par les résidents du FAS lors des Olympiades annuelles prévues à Dombasle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250€ au Foyer d'Accueil Spécialisé.

### **4- Loyer du bâtiment : 1, place de l'hôtel de Ville**

Le prix actuel du loyer 1 place de l'Hôtel de Ville est fixé à 600€ par mois.

Ce logement de 170m<sup>2</sup> comprenant jardin et garage n'a pas été loué depuis de nombreuses années. Le Maire propose de baisser le tarif à 550€ afin de correspondre au marché de location actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents de fixer le tarif du loyer au 1, place de l'hôtel de Ville à 550€ par mois hors charges.

### **5- Autorisation au Maire de signer les conventions de raccordement d'assainissement pour deux nouvelles habitations**

Après avoir vérifié le règlement sur l'assainissement, il se trouve que c'est à la Commune de payer les travaux de raccordement effectués sur le domaine public (pour les constructions neuves situées dans le zonage de l'assainissement collectif). Il reste à charge du propriétaire les travaux à réaliser sur son terrain.

Un habitant, ne se situant pas dans le zonage de l'assainissement collectif, souhaite se raccorder au réseau d'assainissement collectif de Blâmont qui se trouve à 70 mètres de son terrain. Il accepte de prendre en charge le coût des travaux sous la responsabilité de la municipalité. Une convention de raccordement sera proposée à cet habitant.

Mr Christian PETIT, membre du Conseil municipal, concerné par l'un des projets, préfère se retirer et ne pas prendre part à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des votants, le raccordement d'un habitant au réseau d'assainissement collectif de la commune à ses frais et autorise le Maire à signer la convention de raccordement.

### **6- Etude diagnostique du réseau d'eau potable phases 3 et 4**

L'étude diagnostique du réseau d'eau potable a débuté fin 2015 – début 2016. Cette étude se déroule en 4 phases. Les phases 1 et 2 sont terminées. Le compte-rendu est disponible à la lecture en mairie pour les administrés qui le souhaitent.

Avant de passer aux phases 3 et 4, il est nécessaire de réaliser des travaux de sectorisation par la mise en place de compteurs et de vannes nécessaires à l'évaluation des fuites sur le réseau d'eau potable. Pour cela, le Maire doit être autorisé à signer tous les documents s'y référant : mise en place de compteurs et de vannes de sectorisation, tranche conditionnelle maître d'œuvre, appel d'offre des travaux nécessaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en place de compteurs et de vannes de sectorisation, à la réalisation de la tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre et de lancer les appels d'offres nécessaires.

### **7- Autorisation du Maire de signer une cession de terrain**

Monsieur le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Dans une délibération du 29 septembre 2015 concernant la vente à la CCV, des parcelles servant à la réalisation de la voie verte, l'autorisation au Maire de signer a été oubliée.

Il est nécessaire de reprendre une délibération afin d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente des parcelles concernées (C39/C19 et AD79).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

### **Informations et questions diverses**

- Réunion d'information par les conseillers départementaux aux élus de la CCV et du piémont vosgien dans les salons de l'hôtel de ville le 11 Avril 2016 à 18h00
- Fusion du Piémont vosgien et de la CC Vezouze, arrêté du préfet.
- Chantier argent de poche : le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux travaux pouvant être effectués par les jeunes et aux bénévoles pour les encadrer de se porter volontaire.
- Assainissement : organiser une visite des nouvelles installations à tous les administrés qui le souhaitent.
- Château de Blâmont : Une étude a été réalisée par un architecte du patrimoine mandaté par la CCV. Une évaluation du prix des travaux a été établie concernant la mise en sécurité du château.
- Cinéma : suspension des séances car il n'y a plus de projectionnistes. Le Maire espère pouvoir redémarrer les séances dès le 23 Avril 2016. Il est nécessaire de revoir toute l'organisation. Un employé communal doit être formé pour suppléer les bénévoles lorsqu'ils sont indisponibles.
- Une conseillère Municipale souhaite que la première place de parking rue du Château/rue du puits joppé soit supprimée. Manque de visibilité pour les automobilistes arrêtés au stop de la rue du puits joppé. Elle félicite également les employés communaux pour la taille des haies et en particulier le long des escaliers du moulin.

Prochain conseil municipal : le 26 Avril 2016 à 20h00

La séance est levée à 21h40

Le Maire,  
Guy JAMBOIS